

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 35.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOUDI, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, Mme Brigitte KLEIN, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

Absents : M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michaël LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

Absente excusée sans pouvoir : Mme Elyane DE MONTAGNAC.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Martine THIERNESSE ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, Mme Noémie MAYET ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PARENT, Mme Martine GOFFINET ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON.

Secrétaire élu : M. Francis BONNE.

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers. Le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUÉNIOT, adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires qui présente la nouvelle organisation prévue pour l'école de Bazeilles, à partir de la rentrée scolaire 2018-2019, qui prévoit la suppression des NAP et le retour à la semaine de 4 jours. Cette décision a été validée par le conseil d'école du 10 Novembre 2017.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

DELIBERATION N°2 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEA :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la modification des statuts prévue concernant la FDEA. En effet, dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte, la FDEA souhaite être acteur dans le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Pour exercer cette nouvelle activité, le Comité Syndical de la FDEA a décidé par délibération du 9 novembre 2017 de modifier ses statuts en intégrant l'article 2.4 : **Dans le domaine des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides.**

Il est donc désormais prévu que la FDEA exerce, au lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides et notamment les activités suivantes :

- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides selon les dispositions prévues à l'article L 2224-37 du CGCT,
- L'organisation de groupements de commande ou d'achats à cette activité. »

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 3 mars 2017, le principe de l'intégration fiscale progressive pour les 3 communes historiques de la commune nouvelle a été adopté concernant la fixation des taux de fiscalités directe locale.

Pour 2018, monsieur le Maire propose les taux suivants pour chaque taxe :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
BAZEILLES	9,72%	15,18%	29,42%
RUBECOURT ET LAMECOURT	10,81%	17,58%	22,08%
VILLERS-CERNAY	8,38%	13,12%	24,32%

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : APPROBATION DES TARIFS DE RESTAURATION :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUÉNIOT, adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires, qui présente les tarifs 2018 pour la restauration scolaire des enfants au Lycée hôtelier de Bazeilles. Ces tarifs correspondent aux facturations transmises à la Mairie, et sont harmonisés au niveau de l'ensemble des établissements de la Région Grand Est. Les tarifs sont les suivants :

- Forfait 4, 3, 2 jours ou 1 jour : 3.60 € le repas,
- Personnel de la commune : 8,00 € (Accompagnateurs, aide-cuisine).

Le découpage de l'année en trimestres inégaux est fixé par le Conseil régional Grand-Est comme suit :

- Du 8 janvier au 21 avril 2018 : 13 semaines,
- Du 7 mai au 7 juillet 2018 : 9 semaines,
- Du 3 septembre au 22 décembre 2018 : 14 semaines.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : SUBVENTION AUX EX-SALARIÉS ARDENNES FORGE :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 8 décembre 2017, le principe du versement d'une subvention de 1.000,00 € a été adopté pour les Ex salariés Ardennes Forge. Cette subvention sera inscrite au Budget primitif 2018 de la commune.

Adopté par trente quatre voix pour et un vote contre.

DELIBERATION N°6 : ADMISSION EN NON VALEUR 2017 :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'état des admissions en non-valeur transmis par le Trésorier de Sedan pour un montant de 1.761,22 € et de prévoir le montant des crédits au budget primitif 2018.

Pour information, ces montants sont répartis comme suit :

- Exercice 2013 : 1.263,92 €
- Exercice 2015 : 54 €
- Exercice 2016 : 47 €
- Exercice 2017 : 396,30 €.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'attribution des lots relatifs aux travaux d'aménagement au Stade Jean-Claude BERNARD :

- Lot n°1 : ID VERDE : 179.450,00 € HT,
- Lot n°2 : SPIE : 41.554,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : PERIODES ET CONDITIONS DE PRÉSERVATION DES VOIRIES, TROTTOIRS ET ESPACES PUBLICS CRÉES OU RÉNOVÉS :

Monsieur BONNE, Premier adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de préserver les voiries, trottoirs et espaces publics créés ou rénovés, afin de ne pas réaliser de travaux trop fréquents sur les nouvelles voiries. Il est précisé également que si par dérogation, il peut être accordé à un habitant, une entreprise ou un exploitant de réseaux de réaliser des travaux, il faudra nécessairement respecter les matériaux d'origine. Cette préservation est fixée pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DES « RUELLES » EN « RUES » :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONNE, Premier adjoint, qui demande aux membres du Conseil municipal d'adopter le principe du changement de dénomination des ruelles en rues sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Horaires de passage du bus,
- Opération Un fruit à la Récré,
- Installations de diverses activités,
- Foire aux vins,
- Relais assistantes maternelles Portes du Luxembourg,
- Projet d'Historial,

Questions diverses :

- Cotisation ICPA : faire suivre auprès de Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay,
- Opération stérilisation des chats,
- Antenne de La Poste,
- Problèmes de communication au niveau de la commune nouvelle,
- Faire une demande auprès des services de Ardenne Métropole pour les diffusions d'informations : mentionner Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay,
- Recrudescence des vols,
- Demande d'information sur l'avancement des dossiers de subventions,
- Problème d'accessibilité à l'Ecole.

La séance est levée à vingt-et-une heures vingt,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.